



Téléservice : Demander en ligne une vignette Crit'air (certificat qualité de l'air)


Ministère chargé de l'environnement

Préparez votre carte grise.

Le prix du certificat est de 3,62 €, frais de port inclus.

Le certificat est envoyé à l'adresse indiquée sur la carte grise (certificat d'immatriculation).

⚠ Attention : votre carte grise doit être à jour. Sinon, vous devez faire **le changement d'adresse** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12118>) avant de demander le certificat.

Accéder au
service en ligne 
(<https://www.certificat-air.gouv.fr/demande/cgu>)

Vérfié le 03 avril 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Crit'Air professionnel : quelle vignette pour un véhicule d'entreprise ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33793>)
- Vignette ou pastille Crit'Air (certificat qualité de l'air) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33371>)